

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 25 septembre 2025**

Dole - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Madame Marie-Rose GUIBELIN

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 18 septembre 2025  
Date de publication : 2 octobre 2025

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
MICHAUD Dominique	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	MATHIOT Agnès	REBILLARD Jean-Michel
DAUBIGNEY Jean-Michel	LACROIX Olivier	ROCHE Paul
JEANNET Nathalie	GINDRE Denis	BREMOND Gabriel
MEUGIN Olivier	CHAUTARD Christophe	RIOTTE Christine
GUERRIN Bernard	PAUVRET Emeric	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	ANTOINE Patricia	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	BERTHAUD Mathieu	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
ROY Jean-Yves	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DEMORTIER-BLANC Catherine	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	SANCEY Pascal
HOFFMANN Maurice	DRUET Timothée	PERNOUX Annie
LEPETZ Joëlle	GOMET Nicolas	CALLEGHER Aline
MANGIN Isabelle	GRUET Justine	DEJEAN Sylvie
PECHINOT Jacques	JABOVISTE Philippe	RIGAUD Fabien
RYAT Thomas	JARROT-MERMET Laëtitia	
STOLZ Julien	MARCHAND Sylvette	
THEVENIN Hélène	MBITEL Mohamed	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David	SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette
MATHEZ Christian suppléé par GUYON Nicole	LEGRAND Jean-Luc suppléé par GRILLE Edith

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

SOLDAVINI Grégory donne procuration à ROY Jean-Yves  
GAUTHRAY-GUYENET Thierry donne procuration à MEUGIN Olivier  
CALINON Séverine donne procuration à GUERRIN Bernard  
DELAINE Isabelle donne procuration à REBILLARD Jean-Michel  
EMONIN Laurent donne procuration à GOMET Nicolas  
GERMOND Daniel donne procuration à MANGIN Isabelle  
GIROD Isabelle donne procuration à PECHINOT Jacques  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
HENRY Micheline donne procuration à ROBERT Jean-Claude

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

TRONCIN Dominique	CHAUCHEFOIN Gérard	GRUET Olivier
CHEVAUX Bruno	DIEBOLT Alain	GINET Gérard
VERNE Pierre	JACQUOT Patrick	LAGNIEN Jacques
BONIN Jean-Luc	VIVERGE Patrick	

**Objet : Convention de mise à disposition de services entre la CAGD et le SIDEC - Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC)**

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Le SIDEC du Jura a créé et développé une activité relative aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sur demande de la Région Franche-Comté et de l'Etat, afin d'assister les collectivités jurassiennes membres, essentiellement rurales, dans la modernisation de leur gestion.

Dans le cadre de ses missions, le SIDEC apporte aux collectivités une assistance « clé en main » en mettant tout ou partie de sa Direction Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (DITIC) à disposition de ses membres, pour les assister dans le cadre de leur modernisation par l'intégration de l'outil informatique, que ce soit pour la gestion interne de la collectivité (intranet, mise en réseau des services municipaux, mises en réseau des communes membres d'une communauté, systèmes d'information géographique) ou la communication avec les autres administrations (contrôle de légalité en ligne, dématérialisation des échanges entre ordonnateurs et comptables, systèmes d'information territoriaux).

La mise à disposition de services procède en l'espèce d'une démarche de coopération intercommunale, guidée par la solidarité territoriale, se traduisant par une péréquation financière dans l'établissement des tarifs des services, et une facturation générale en-dessous du coût de revient effectif du service en cause pour toutes les collectivités quelle que soit leur taille, notamment les petites communes.

L'adhésion aux services de la DITIC du SIDEC permettrait à la Communauté d'Agglomération de bénéficier d'une prestation pour assurer la facturation du service d'assainissement des communes de Moissesey et Champagny.

En effet, la Communauté d'Agglomération n'est pas équipée d'un tel outil dans la mesure où la facturation est confiée sur l'ensemble de son territoire, à l'exception de ces deux communes, à des délégataires, des prestataires ou des syndicats. Le SIE de Montmirey-le-Château, en charge de la gestion et de la facturation de l'eau potable en régie directe sur ce secteur, n'est pas à même d'assurer la facturation de l'assainissement pour le compte de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

L'investissement direct dans un logiciel spécifique et dédié a été étudié mais s'avérerait particulièrement onéreux, compte tenu d'un volume d'abonnés relativement faible sur ce secteur (env. 550 factures par an).

Ainsi, le SIDEC mettrait à disposition son service « Assistance Outils Métiers » (AOM) : assistance administrative et réglementaire, formation, maintenance et gestion électronique des documents (GED) sur le logiciel consacré à la facturation.

Le coût d'adhésion à ce service est fixé à 2 740 € (pack standard) par an à compter du 1er janvier 2026. Toutefois, la Communauté d'Agglomération bénéficiera des services dès signature de la convention.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa prise d'effet. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de six ans maximum.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition de services à conclure avec le SIDEC pour les services d'accompagnement aux usages du numérique,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 73	ABSTENTION(S) : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 9 PROCURATION(S)	

*Fait à Dole, le 25 septembre 2025.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

- Une copie de la présente délibération sera transmise à :
- Pilotage et Coordination
  - Trésorerie Municipale du Grand Dole
  - Pôle /Finances/ Commande Publique
  - SIDEC du Jura

*Jean-Pascal FICHERE.*

